



Avis sur le rapport 4-1 de l'Exécutif régional
**Rapport d'activité 2019 de la convention
d'exploitation du réseau TER de Bourgogne-
Franche-Comté**

Rapporteur : Cédric Journeau

Dans le cadre de la convention d'exploitation TER 2018-2025, SNCF Mobilités produit au plus tard le 30 juin de chaque année, un Rapport d'Activité Annuel.

Avis du CESER

Le CESER a lu avec attention ce rapport d'activité des TER en 2019. Il regrette de ne pas avoir vu le même type de document en 2018, année de commencement de la convention 2018-2025.

Le CESER se réjouit de l'augmentation de la fréquentation des TER en 2019 et des recettes en particulier grâce à une grille tarifaire attractive, une desserte améliorée sur 4 lignes TER (Nevers-Dijon, Montchanin, Paray-le-Monial, Besançon-Belfort ou La Chaux-de-Fond). Le CESER rappelle également la réouverture de la ligne Belfort-Delle en décembre 2018 dont la fréquentation est mitigée pour une première année entière, en 2019, d'exploitation. Il convient également de souligner les facteurs favorables au TER pour l'année écoulée (prix du carburant en hausse).

Le CESER note aussi la richesse des informations recueillies (dessertes, matériel...) mais regrette l'absence de données sur la totalité des lignes qui permettrait de se forger une opinion la plus objective possible.

Un point regrettable, déjà souligné par le CESER dans ses précédents avis, est la mise en évidence dans ce rapport d'une part de déshumanisation actée dans les gares et trains. Tout ne peut être dématérialisé dans les gares, et de surcroît la présence humaine demeure essentielle pour assurer l'accessibilité des quais. Le CESER souhaiterait disposer d'un retour d'expérience des déplacements d'agent hors gare expérimentés dans certains territoires pour développer l'attractivité de l'offre TER.

Le CESER incite la Région à poursuivre cette politique d'attractivité en 2021 avec une ambition qui doit rester importante malgré la crise sanitaire actuelle qui impactera durablement la mobilité.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à la majorité - 1 contre.



Déclaration de Guy Zima, au nom de la CGT

Ce rapport d'activité 2019, même tardivement communiqué est une avancée pour l'information du CESER. Ces informations sont orientées sur les indicateurs choisis par l'Autorité organisatrice des mobilités (AOM) qui est la Région, et l'exploitant qui est la SNCF et pourraient être plus exhaustives, mais comme la commission nous saluons ce premier pas.

Les éléments présentés nous confortent dans notre avis initial et les réserves émises sur cette convention et nous invitent notamment à renouveler nos craintes sur la déshumanisation des services en gares comme dans les trains et ses effets sur les usagers. Cette productivité humaine comme moteur de cette convention a été remise en cause lors du maintien de certains guichets de gare et nous nous en félicitons ainsi que les territoires et usagers qui en bénéficient.

Nous rappelons que les questions du transport sont très liées au contexte et l'année en cours le démontre. Nous serons vigilants aux conditions de reprises post Covid au-delà du simple équilibre financier de la convention, notamment sur les questions du niveau de service, de la réhumanisation et du report modal.

Sous la réserve de ces remarques, la CGT votera l'avis de la commission.